

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-septembre à vingt- heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 septembre 2016

Présents : MM. Adam, Micat, Taupin, Verna, Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin

Excusés : M. Vandennecke, Roulet

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 05-2016** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé La Croix Tire-Ceil et cadastré ZO n° 88 appartenant aux consorts Porcher
- **Décision n° 06-2016** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 15 rue des Fontaines et cadastré C n° 1040 appartenant aux consorts Girard

N° 2016-47: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2015

1-2 Commande publique – délégation de service public

Le maire explique au conseil municipal que l'exploitation du service de l'eau potable est déléguée à l'entreprise Veolia par la communauté de communes du Grand Ligueillois. Le conseil municipal doit se prononcer chaque année sur le rapport écrit transmis par le délégataire afin d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans ce cadre, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le rapport concernant les activités 2015 du service public de l'eau potable.

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** à l'unanimité le rapport concernant les activités 2015 du service de l'eau potable dont l'exploitation est déléguée à l'entreprise Véolia par la communauté de communes du Grand Ligueillois.

N° 2016-48 : AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES PAR LA SAS GODAVIE

8.8 Environnement

Le maire explique que M. Daniel HERVOUET, gérant de la société GODAVIE et exploitant à La Celle-Guenand a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. M. Hervouet a pour projet d'augmenter l'effectif animal de son exploitation à 40 000 animaux (élevage de poulets).

Une partie du territoire de la commune étant concernée par le plan d'épandage de cet élevage, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable sur la demande d'enregistrement déposé par M. Daniel HERVOUET, gérant de la société GODAVIE, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

N° 2016-49 : LOCATION DU LOGEMENT N° 2 - 3 RUE DE L'ABBÉ FAVOREAU

3.3 Domaine et patrimoine - locations

Le maire indique que Mme Anaïs Rousselle, locataire du logement n° 2 au 3 rue de l'Abbé Favoreau, a donné son préavis de départ pour le 29 septembre 2016.

Le maire propose de louer le logement n° 2 à Mme Aurore Ciavaldini à compter 30 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer le logement n° 2 situé au 3, rue de l'Abbé Favoreau à Mme Aurore Ciavaldini,
- **Précise** que le bail prendra effet au 30 septembre 2016,
- **Fixe** le loyer mensuel à 329,32 €, payable à la trésorerie de Ligueil,

- **Décide** de demander une caution égale au montant d'un mois de loyer à savoir 329,32 €.

N° 2016-50: AVENANT N°1 – MARCHÉ PUBLIC DE RÉNOVATION THERMIQUE ET MISE AUX NORMES DES BATIMENTS SCOLAIRES

1.1 Commande publique – marché public

Le maire explique au conseil municipal qu'un avenant au lot n° 4 plâtrerie du marché public de rénovation des bâtiments scolaires doit être réalisé.

L'avenant a pour objet une plus-value résultant de la découverte d'une peinture amiantée en sous-face de la salle de motricité et impliquant la mise en place d'une ossature pour accrocher le faux-plafond.

Le coût initial du marché est de 34 986,97 € T.T.C. Le montant de l'avenant n° 1 est de 1 753,42 € T.T.C.

Le montant total du marché pour le lot n° 4 sera désormais de 36 740,39 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'avenant n° 1 au lot n° 4 plâtrerie du marché public de rénovation des bâtiments scolaires,
- **Autorise** le maire à signer cet avenant n° 1 – plus-value de 1 753,42 € T.T.C.

N° 2016-51: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

4.2 Fonction publique – personnel contractuel

Le maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la demande de l'agent d'entretien de diminuer son temps de travail à 8 h hebdomadaires, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Vu la délibération en date du 28 juillet 2000 créant l'emploi d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 4 H 30 hebdomadaires,

Vu la délibération en date du 24 février 2015 portant la durée de cet emploi à 17 h 45 hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2105,

Considérant que la suppression du poste de non titulaire d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe n'est pas soumise à l'avis du comité technique paritaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la suppression du poste de non titulaire d'adjoint technique de 2ème classe à 18h,
- **Accepte** la création de deux postes de non titulaire d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet à raison de 10 heures par semaine et de 8 heures par semaine pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux,
- **Précise** que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 26 septembre 2016,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

N° 2016-52: DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

5.3 Institutions et vie politique – désignation de représentant

Le maire précise que, suite à la démission de Mme Langlade, un nouveau délégué suppléant doit être désigné pour le syndicat intercommunal scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** M. Jean-Pascal ADAM comme délégué suppléant au syndicat intercommunal scolaire.

Questions diverses :

Organisation du repas du 11 novembre

Le maire indique que le repas du 11 novembre sera réalisé par le restaurant Le Bellevue.

Le restaurant demande de l'aide pour faire le service.

Sont disponibles pour le service : Martine et Nicaise, Anne-Sophie, Patrick et Marie-Noëlle, Arlette, Sylvie, Céline, Chantal, Jean-Claude, Michel

Groupement d'achat d'énergies

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergies réalisé avec le SIEIL, des économies vont être réalisées par la commune pour l'achat de l'électricité.

Le marché pour les tarifs bleus a été attribué à DIRECT ENERGIE avec un gain de – 15,25 % sur les bâtiments et de – 13,18 % sur l'éclairage public.

Le marché pour le tarif jaune (salle des fêtes) a été attribué à EDF avec une économie d'énergie estimée à – 10,8 %.

Subvention contrat de Pays

Le maire informe que dans le cadre du contrat de Pays, la commune a obtenu une subvention pour l'isolation des bâtiments scolaires. Le montant initial accordé à la commune était de 39 000 €. La commune ayant opté pour l'isolation avec des matériaux biosourcés, le montant de la subvention a été réévalué à 89 000 €.

Courrier administré Rue Rabelais

Le maire donne lecture d'un courrier d'un administré de la rue Rabelais faisant état de la vitesse excessive des véhicules dans cette rue.

Le maire indique qu'un projet d'aménagement du bourg est en cours (création de plateaux surélevés, zone 30...)

Stationnement à l'école

Le maire rappelle que dans le cadre du plan Vigipirate le stationnement des véhicules est strictement interdit devant l'école. Il est rappelé aux parents d'élèves d'utiliser le parking de la salle des fêtes.

SMICTOM

Il est étudié la mise en place de conteneur à déchets au lieu-dit Varennes afin de regrouper la collecte des déchets de Montfouet, Varennes et La Haute-Pommerie.

Mme Prieur indique qu'il faudrait prévoir un conteneur à La Girardière.

M. Micat indique que les conteneurs à déchets de la salle des fêtes sont systématiquement pleins lors des locations. Il demande s'il serait possible de verrouiller un conteneur pour la réserver aux locations de la salle.

M. Adam prend en charge ses demandes.

Feu vert récompense école

Mme Galisson indique que le temps pour l'appel piétons du feu est trop court.

Le maire indique que le temps pour le passage piétons est réglementé.

Le secrétariat se charge de contacter INEO à ce sujet.

Transport scolaire

Mme Galisson indique que des parents d'élève demandent pourquoi le prix du transport scolaire est passé de 15 € à 50 €.

Le maire explique que le conseil départemental a augmenté le prix du transport par enfant et que le syndicat scolaire prend en charge une partie des frais de transport.

Assemblée Générale de l'APE

L'assemblée générale de l'APE aura lieu le vendredi 23 septembre à 20h.

Formation Chambre d'Agriculture

M. Verna indique que la chambre d'agriculture organise des formations sur l'urbanisme à destination des agriculteurs

Conseil municipal junior

Mme Beauvais indique que Romain Dugast, animateur du CMJ a arrêté ses fonctions depuis le mois de juin. Un nouvel animateur devra être recruté.

De nouvelles élections vont avoir lieu en avril 2017

Le maire indique qu'une visite guidée de l'assemblée nationale va être organisée avec le CMJ pendant les vacances scolaires de février.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 18 octobre 2016 à 20h.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 20 septembre 2016

| | Délibérations |
|----------------|--|
| 2016-47 | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2015 |
| 2016-48 | Avis sur le dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées par la sas GODAVIE |
| 2016-49 | Location du logement n° 2 - 3 rue de l'Abbé Favoreau |
| 2016-50 | Avenant n°1 – marché public de rénovation thermique et mise aux normes des bâtiments scolaires |
| 2016-51 | Modification du tableau des effectifs |
| 2016-52 | Désignation d'un délégué suppléant au syndicat intercommunal scolaire |

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2016

| Conseillers municipaux | Signatures |
|-------------------------------|-------------------|
| Adam Jean-Pascal | |
| Beauvais Céline | |
| Galisson Anne-Sophie | |
| Joubert Sylvie | |
| Micat Jean-Claude | |
| Michener Brigitte | |
| Prieur Arlette | |
| Roulet Lionel | Absent |
| Saint-Seine (de) Chantal | |
| Tartarin Martine | |
| Taupin Michel | |
| Vandenhecke Christophe | Absent |
| Verna Patrick | |